

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Thierry VALADON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 décembre 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. Bernard ZBORALA.

ABSENTS : Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme BOURGEOIS Annick (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme HAY Salomé (Pouvoir à M. VILLAUTREIX Joël), M. JANICOT Philippe, Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon.

Secrétaire de séance : Mme COQUEL Laure

1. Autorisation de signatures d'actes notariés par le 1^{er} adjoint, Thierry Valadon.

Par délibération en date du 25 mars 2025, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer l'acte notarié à intervenir pour l'acquisition par la commune de la parcelle AH 102 à la SCI Beauregard représentée par Madame Catherine Moumin et Monsieur Alain Besson.

Par délibération en date du 26 juin 2025, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer l'acte d'acquisition des parcelles AK 260, 262, 264, 266 et 268 à Madame Véronique Mariaud et Monsieur Loup Mariaud.

Le Maire étant actuellement empêché et conformément à l'article L 2122-17 du Code Général de Collectivités Territoriales, le remplacement provisoire du maire, dans la plénitude de ses fonctions, se fait par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau.

Dans le cas présent, Monsieur Thierry Valadon, 1^{er} adjoint au Maire, remplacera temporairement le Maire durant la période d'empêchement et signera les actes notariés liés aux affaires précitées lors de rendez-vous qui étaient déjà planifiés d'ici la fin de l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser Monsieur Thierry Valadon, 1^{er} adjoint au maire de la commune de Boisseuil, à signer les actes notariés à intervenir liés aux deux affaires citées en objet validées lors de précédents conseils municipaux.**

VOTE 21	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le 1^{er} adjoint aux finances,
Thierry VALADON

